

Règlement de l'Omnium Romand de Cyclocross

1. CALENDRIER

La saison 2020-2021 de l'Omnium Romand de Cyclocross (ORC) se dispute en 9 manches :

_1 Omnium	09.10.2021	Gland (VD) ANNULÉ
_2 Omnium	30.10.2021	Chailly-sur-Montreux (VD)
_3 Omnium	07.11.2021	Rennaz (VD)
_4 Omnium	13.11.2021	Buttes (NE)
_5 Omnium	20.11.2021	Payerne (VD)
_6 Omnium	27.11.2021	Cossonay (VD)
_7 Omnium	04.12.2021	Porrentruy (JU)
_8 Omnium	23.10.2021	Corbières (FR) à confirmer
_9 Omnium	15.01.2022	Fribourg (FR) à confirmer

2. CATÉGORIES

L'Omnium Romand de Cyclocross est ouvert à toutes les coureurs et coureuses licencié·es et non licencié·es des catégories A, B, C, dames, masters et écoliers/écolières.

Lors des championnats romands et cantonaux, seul·es les coureurs et coureuses licencié·es annuels peuvent se voir décerner le titre de champion·ne romand·e et/ou de champion·ne cantonal·e (cf. détails à l'article 11 ci-après).

En application du règlement international et national, les participant·es s'inscriront à l'Omnium Romand de Cyclocross 2020-2021 dans la catégorie qui sera la leur au 1^{er} janvier 2021, soit :

Les Petits et Petites Cracks	2014 et plus jeunes
U10 – U15 Ecoliers/Ecolières	2013-2008
U17 Cadets – U17 Cadettes	2007-2006
U19 Juniors	2005-2004
Dames (U19, amateurs, élites, masters)	2003+
Hommes (amateurs, élites)	2003-1993
Masters 1	1992-1983
Masters 2	1982-1973
Masters 3	1972+

3. FINANCES D'INSCRIPTION

Les Petits et Petites Cracks	Gratuit
U10-U15 Ecoliers/écolières	Gratuit
U17 Cadets/cadettes	CHF 15
Dames	CHF 15
U19 Juniors	CHF 20
Hommes, Masters 1-2-3	CHF 20

4. INSCRIPTIONS

Les inscriptions s'effectuent en ligne sur le site mso-chrono.ch jusqu'au jeudi midi précédant la course.

Les inscriptions sur place sont possibles jusqu'à 1 h avant la course. Les inscriptions pour la catégorie des **écoliers/écolières** et des **Petits et Petites Cracks** sont gratuites.

5. HORAIRE

vérifier l'horaire de chaque manche sur omniumromand.ch

6. RECONNAISSANCE DU PARCOURS

La reconnaissance du parcours peut s'effectuer avant le début des courses ou entre deux courses (une plage horaire est en principe prévue).

Tout·es coureurs ou coureuses qui ne respecteraient pas cette règle sera placé·es en dernière ligne sur la grille de départ.

7. ORDRE DE DEPART + APPEL

Ecoliers/écolières : Les garçons nés en 2008-2009 partent avec 1 minute de retard (handicap) sur les autres participant·es· plus jeunes.

Cadets : Les cadets partent 2 minutes après les dames et les cadettes.

Cadettes : Les cadettes partent en même temps que les dames.

La place sur la ligne de départ est déterminée par le classement provisoire après chaque manche.

Pour la première manche, le classement de la saison précédente fait foi.

Un appel sera fait pour les catégories ecoliers/écolières, cadets, cadettes et dames.

Juniors-Hommes-Masters 1 :

Aucun appel ni placement prioritaire. L'ARC demande à tous les participants de faire preuve de fair-play au moment de se placer sur la ligne, en tenant compte de son niveau et de celui de ses concurrents.

Masters 2 – 3 :

Aucun appel ni placement prioritaire. L'ARC demande à tous les participants de faire preuve de fair-play au moment de se placer sur la ligne, en tenant compte de son niveau et de celui de ses concurrents.

8. DUREE DES COURSE

Les Petits et Petites Cracks	environ 500 m
U11-U15 ecoliers/écolières	20 minutes (parcours réduit)
U17 cadets, U17 cadettes	35 minutes
Dames	35 minutes
Juniors, hommes, masters 1	50 minutes
Masters 2, masters 3	45 minutes

Le nombre de tours est fixé par le jury de course du chronométrage sur la base du temps au 2^{ème} tour.

9. REMISE DES PRIX

La remise des prix s'effectuera directement après chaque course. Les coureurs et coureuses concernés sont priés de rester à proximité de la zone d'arrivée.

Catégorie	Rang	Prix
Les Petits et Petites Cracks	Toutes	Remis par l'ARC L'organisateur est libre de remettre également un prix
Ecoliers/écolières	min. 10 premier-ères	Prix en nature remis par l'organisateur
Cadets/cadettes	5 premier-ères	Prix en espèce remis par l'ARC + en nature remis par l'organisateur
Juniors	min. 3 premiers	Prix en espèce remis par l'ARC + en nature remis par l'organisateur
Dames	min. 3 premières	Prix en nature remis par l'organisateur
Hommes	min. 3 premiers	Prix en nature remis par l'organisateur
Masters 1	min. 3 premiers	Prix en nature remis par l'organisateur
Masters 2	min. 3 premiers	Prix en nature remis par l'organisateur
Masters 3	min. 3 premiers	Prix en nature remis par l'organisateur

Le et la leader des catégories écoliers et écolières reçoivent un maillot de leader qu'il et elle doivent porter lors de la prochain manche.

La présence du coureur ou de la coureuse est obligatoire pour recevoir son prix.

10. CLASSEMENT GÉNÉRAL

En raison de l'incertitude de la situation, le classement général sera honorifique. Le comité de l'Association Romande de Cyclocross doit malheureusement renoncer à procéder à une remise des prix pour le classement général. Celui-ci sera néanmoins établi selon le barème de points suivants :

Rang	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	A partir du 8 ^{ème}	Abandon
Points	100	97	95	93	91	90	89	moins 1 point	10

Seule particularité, les leaders des catégories écolières et écoliers se verront décerner un maillot distinctif lors de chaque manche (voir point 9 ci-dessus).

La catégorie Les Petits et Petites Cracks ne donne pas lieu à un classement général.

En cas d'égalité, le classement lors de la dernière manche sera déterminant.

11. CHAMPIONNATS ROMANDS & CANTONAUX

L'ARC renvoie aux informations officielles de la Conférence des présidents cantonaux.

Le règlement détaillé est disponible sur cyclismeromand.ch.

Les championnes peuvent porter le maillot de championne cantonale lors des manches suivantes de l'ORC de la saison en cours et durant la saison suivante jusqu'au prochain championnat, pour autant qu'ils et elles continuent de courir dans la même catégorie.

12. MATÉRIEL AUTORISÉ

Les VTT sont admis pour les catégories écoliers/écolières, cadets/cadettes et dames.

Les écoliers et écolières peuvent changer de roues, mais pas de vélo.

Pour les catégories juniors, hommes et masters, la largeur de pneus maximale autorisée est de 33 mm.

Les vélos de gravel sont acceptés pour autant que la largeur des pneus n'excède pas 33 mm.

13. ASSURANCE

Chaque coureur doit être au bénéfice d'une assurance RC et accidents couvrant les compétitions sportives.

14. AUTRE RÈGLEMENTS APPLICABLES

Pour tous les cas non prévus dans le présent règlement, il sera fait référence aux règlements de Swiss Cycling et de l'UCI.

En raison de la situation actuelle, certaines mesures sont susceptibles de changer en cours de saison.

Veillez toujours prendre connaissance des informations publiées par les organisateurs.